

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.024

L'An Deux Mille, le 30 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

22 MARS 2000

22 MARS 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. DINDINAUD représenté par MME LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. CANDAU, MME BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Gymnase du lycée Samuel de Champlain - Convention fixant les modalités financières de participatoin du Conseil Régional

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 16 Novembre 1999, le Conseil Municipal a sollicité du Conseil Régional Poitou-Charentes une subvention au taux de 50 % du coût HT des travaux de construction du gymnase du lycée Samuel de Champlain.

La Commission permanente du Conseil Régional, lors de sa réunion du 28 Février 2000, a décidé d'attribuer à la Ville une subvention de 3.516.355 F calculée sur un coût HT de travaux de 7.032.709,42 F et a sollicité que ce financement fasse l'objet d'une convention définissant notamment les conditions de mise à disposition du gymnase au profit de la Région.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver les termes de la convention N° 2000/RPC-F-16 jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 avril 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS